PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE

Liberté
Égalité
Fraternité

PROCES-VERBAL DE VISITE PERIODIQUE

DE LA COMMISSION DE SECURITE DE L'ARRONDISSEMENT DE **FOUGERES-VITRE**

REUNION DU : **28 mai 2024**

Etablissement :	**CENTRE HOSPITALIER DE LA ROCHE AUX FEES - HOPITAL LOCAL ET EHPAD LES COLLINES**
Adresse :	**4, rue Armand Jouault**
Commune :	**JANZE**
Objet :	**Visite périodique du 15 mai 2024**
Code référence ERP :	**E136.00014**

Le groupe de visite, en application de l'article R. 143-41 du Code de la Construction et de l'Habitation (C.C.H.), a procédé le 15 mai 2024 à la Visite périodique de l'Etablissement.

A] RÉFÉRENCES

Les textes suivants, concernant LA SECURITE CONTRE LES RISQUES D'INCENDIE ET DE PANIQUE, sont applicables à cet Etablissement et ont servi de références lors de la visite :

- C.C.H. : Articles R. 143-1 à R. 143-47 – Articles R. 184-4 et R. 184-5.
- Arrêté modifié du 25 juin 1980, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public (ERP).
- Arrêté modifié du 10 décembre 2004, portant approbation de dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (établissements de soins-type U).

B] HISTORIQUE DE L'ETABLISSEMENT

Avis d'exploitation : favorable depuis la dernière visite périodique du 11 mai 2021.

Depuis la dernière visite périodique : réalisation de l'autorisation de travaux n° 35 136 19 S 00010 (réunion de Commission du 24 mai 2019) portant sur la 3ème phase de mise en sécurité du SSI.

C] DESCRIPTION DE L'ETABLISSEMENT

L'établissement est constitué de trois parties qui communiquent entre elles :

1) Une partie ancienne" Médecine " (bâtiment 94 = extension 1994) à l'Ouest, à simple rez-de-chaussée, abritant 40 chambres d'hospitalisation d'un lit.

Le sous-sol est une galerie de liaison ancienne dans laquelle le TGBT principal de l'établissement est situé.

2) Une partie " Centrale "- EHPAD- (bâtiment 92) R + 1 sur sous-sol qui abrite :

- ☞ Au sous-sol : une cuisine centrale alimentée au gaz, une lingerie, des locaux techniques (chaufferie fuel de secours).
- ☞ Au rez-de-jardin : deux bureaux, des sanitaires, centre bucco-dentaire.
- ☞ Au rez-de-chaussée : un hall, l'administration, 34 chambres d'hospitalisation d'un lit.
- ☞ Au 1er étage : 36 chambres d'un lit, une chapelle (donnant également au niveau du bâtiment 94).

3) Une partie dite " bâtiment 87 " à l'Est "- EHPAD -, qui abrite deux zones :

❖ Une zone dénommée " bâtiment 1 " avec :

Au sous-sol :

- ☑ Un local pompe/régulation/production d'eau chaude sanitaire (sous-station)
- ☑ Locaux réserves et entretien
- ☑ Maison médicale de garde et médecine du travail.

Au rez-de-chaussée :

- ☑ 18 chambres individuelles
- ☑ Un local rangement
- ☑ Une salle de bains collective
- ☑ Locaux de service classiques d'un EHPAD : soins, office, lingerie, etc.

Au R + 1 et R + 2 :

- ☑ 22 chambres individuelles
- ☑ Un local rangement
- ☑ Une salle de bains collective
- ☑ Locaux de service classiques d'un EHPAD : soins, office, lingerie, etc.

Au R + 2 : niveau identique au R + 1.

Combles : une zone combles perdus (non aménagée) entièrement vide, recoupée en trois parties.

❖ Une zone dénommée " bâtiment 2 " :

- ☑ Vide-sanitaire : galerie technique.

Au rez-de-chaussée :

- ☑ Une zone accueil ouverte sur le hall du bâtiment 1
- ☑ Deux bureaux dont un pour de la télé-médecine
- ☑ Une zone cabinet médical + soins
- ☑ Une zone Kiné Ergothérapeute et thérapie
- ☑ Une zone pharmacie
- ☑ Un salon de coiffure.

Au R + 1 :

- ☑ Un rangement chariots
- ☑ 15 chambres individuelles
- ☑ Deux chambres collectives à deux personnes.

Au R + 2 :

- ☑ Un couloir d'accès aux combles entre le hall du 2ème étage du bâtiment 1 et les passerelles du 1er étage du bâtiment 92
- ☑ Une salle de formation.

Combles de part et d'autre du couloir.

Un groupe électrogène assure le secours électrique de l'établissement.

Le chauffage est assuré depuis le réseau de chaleur urbain de la commune

Une zone de stockage d'O2 est présente à l'extérieur du site avec un évaporateur pour alimenter le réseau de l'établissement.

Les moyens de secours sont :

- Système de Sécurité de Catégorie A et alarme de type 1 assurant les fonctions diffusion d'AGS, compartimentage, désenfumage avec dispositif de non-arrêt ascenseurs (sept appareils), ouverture de la barrière et du portail à l'entrée du site en cas de détection
- La centrale de 2014 est installée à l'accueil de l'établissement et dotée de six tableaux de report dans les services
- Les personnels sont également dotés d'un système de report de type DECT -télécommunications numériques améliorées sans fil- (complément aux tableaux répétiteurs)
- Extincteurs à eau et CO2
- Alerte par téléphone urbain

- Consignes et plans d'évacuation
- La sécurité de l'établissement est assurée de la manière suivante :
 - le jour par 10 personnels au minimum dotés de DECT et formés à la conduite à tenir en cas de sinistre, à l'interprétation et à l'exploitation du SSI, ainsi qu'à la manoeuvre des moyens de secours
 - la nuit par au minimum six personnes.

D] DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

La plus grande surface non recoupée par des murs coupe-feu étant inférieure à 1 000 m², les besoins en eau requis sont de 60 m³/h pendant 2 heures, soit un total de 120 m³.

La défense extérieure contre l'incendie est assurée par l'installation existante de :

- Un poteau n° **017** ou **018** situé à moins de 200 mètres du risque à défendre (source SDIS 35 – PREVISDIS).

La défense en eau contre l'incendie est assurée par les installations existantes.

E] DOCUMENTS PRÉSENTÉS

➔ Le registre de sécurité (article R. 143-44).
➔ **Un état des vérifications et opérations d'entretien périodiques des installations et équipements techniques comprenant** (renseignements extraits ou annexés au registre de sécurité) **:**

– Toutes les **prescriptions** ont été réalisées.

Réf n°	Vérifications techniques	Date de la vérification	Organisme agréé (OA)	Technicien compétent (TC) Sté - Entreprise	Date de l'entretien	Observations
a	Portes automatiques motorisées accompagné du contrat d'entretien (CO48)	22/02/24	APAVE	ABH	15/04/24	
b1	du système de désenfumage manuel (DF10)			APS SERVICES	11/03/24	
b2	du système de désenfumage mécanique (DF9 DF 10) Vérifié par OA / 3 ans si SSI A ou B (DF10)	02/05/23	APAVE			
c	Ramonage des conduits de fumées et d'évacuation (CH57)			SOGEX	04/10/23	
d	Installations de chauffage – ventilation			MISSENARD	03/10/23	

Réf n°	Vérifications techniques	Date de la vérification	Organisme agréé (OA)	Technicien compétent (TC) Sté - Entreprise	Date de l'entretien	Observations
	(CH57-CH58)					
e	Installations de conditionnement d'air – VMC (CH57-CH58)			MISSENARD	03/10/23	
f	Installation de gaz (GZ29-GZ30)	04/03/24	APAVE	GAZARMOR	25/09/20	
g1	Installation électrique (EL19)	23/06/23	APAVE	Technicien du CHRF Thermographie réalisée en 2023, prévision en 2025		26 obs en code du W en cours de travaux
g2	Installation éclairage normal et de sécurité (EL19 – EC13 - EC14 – EC15)	23/06/23	APAVE	Technicien CHRF	23/11/23	
g3	Groupe électrogène (TC / 15 jours et 1 fois par mois) (EL18-EL19)	23/06/23	APAVE	KOHLER Essais effectués par le technicien du CHRF	13/03/24 1er et 3ème mercredi du mois	
g4	Installations extérieures protection contre la foudre (EL19)					
h1	Installations d'ascenseur (OA / 5 ans) (AS9 et AS11) Installation monte malade (OA / 5 ans) (AS9 et AS11) Installation monte-charge (R123-10 – AS11) Vérification par personnel spécialisé et dûment qualifié appartenant à l'entreprise citée (AS11)	15/06/20 21/02/24	SOCOTEC (Quinquennal) APAVE (annuelle)	OTIS	22/01/24	
i1	Appareils de cuisson et installations de cuisine (GC21-GC22)			ALLIANCE FROID CUISINE	16/06/23	
i2	Circuit d'extraction des cuisines (GC21)			SPENET	04/03/24	

Réf n°	Vérifications techniques	Date de la vérification	Organisme agréé (OA)	Technicien compétent (TC) Sté - Entreprise	Date de l'entretien	Observations
m	Extincteurs (MS72-MS73)			3 PROTECTION	29/08/23	
n	SSI (MS68-MS69-MS73) SSI de catégorie A et B (OA / 3ans) (MS73) Accompagné du contrat d'entretien (SSI de catégorie A et B) (MS68) Catégorie :	28/11/23	SOCOTEC	DEF	01/02/24	
s	Formation du personnel			CHU RENNES	14.03.24	
s1	Exercices d'instruction					
s2	Exercices d'évacuation					
w	**Installation de distribution Type U** et de stockage de fluides médicaux (U63 – U64)	29/03/2023	APAVE	AIR LIQUIDE SANTE	14/03/2024	

F] CONSTATS

L'autorisation de travaux n° 35 136 19 S 00010 (réunion de Commission du 24 mai 2019) portant sur la 3ème phase de mise en sécurité du SSI (DAI et DM adressables, complément d'IA, révision des ZA, ZF, ZC) a été réalisée. RVRAT Socotec 28.11.23.
Un procès-verbal de visite de réception est produit en parallèle du procès-verbal de visite périodique.

G] ANALYSE DE RISQUE

Rubrique sans objet pour la présente visite.

H] CLASSEMENT DE L'ETABLISSEMENT

Type :	**U**
Catégorie :	**3ème**
Avec sommeil :	**Non**
Effectif public :	**378** dont hébergement : **189**
Effectif personnel :	**63**

Effectif total :	**441**

I] AVIS

La commission de sécurité émet un **AVIS FAVORABLE** à la poursuite de l'exploitation de l'Etablissement.

Toutefois, la commission de sécurité retient la **prescription suivante** :

24.01 - Lever les observations relevées dans le rapport de vérification des installations électriques (APAVE - 23.06.23) - Article R 143-41 du CCH.

Principes fondamentaux de conception et d'exploitation liés à **l'article GN 8**

L'Etablissement, de par son classement et/ou sa configuration, est réputé satisfaire aux principes fondamentaux d'évacuation définis par l'article GN 8.

Article GE 4 §3

La périodicité de visite de l'Etablissement est de **3** ans, non modifiable s'agissant de locaux à sommeil.

Le Président de séance,

Sébastien REY